Dégradation lors de travaux dans un HLM

Par Niniptiange

Bonjour, je suis locataire en HLM et mon bailleur a entrepris des travaux de réhabilitation des logements.
Des ouvriers sont venus chez moi pour changer les fenêtres, et un ouvrier à taper dans mon frigo tout neuf (1 mois) et a causé un impact visible. J'ai immédiatement prévenu le directeur de l'agence de proximité qui a transmis au responsable des travaux. J'ai fait une déclaration auprès de mon assurance qui m'indique aujourd'hui que ce n'est pas eux qui vont m'indemniser et qu'il faut que le recours se fasse à l'amiable, sans forcément une issue favorable pour moi et que cela risque de prendre beaucoup de temps.
Le patron de l'entreprise de changement de fenêtre ne donne pas de signe de vie.
Quelles démarche dois-je faire pour être sur de bien être indemnisée ?
Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous pouvez adresser un courrier RAR au bailleur (pas à l'entreprise, vous n'êtes pas son client)
avec une copie de la facture du frigo et une photo de l'impact.
Il aurait fallu le faire constater le jour même par le responsable présent de l'entreprise. Après c'est trop tard, ils peuvent nier ...

Par Niniptiange

Merci pour la réponse.
J'ai constaté de suite les faits, mais les ouvriers ne parlant pas bien français on appelé quelqu'un et pris des photos, je ne comprenais pas ce qu'ils disaient. Par contre nous avons une personne qui fait l'intermédiaire entre les entreprises et les locataires et je l'ai prévenue immédiatement. J'ai contacté également mon bailleur par message qui m'a répondu prendre le dossier en main. Je vais donc envoyé un RAR avec les informations pour bien m'assurer de la prise en charge.

Par yapasdequoi

Votre interlocuteur principal est bien le bailleur.